COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION

EAU POTABLE
Secteur 23
ex SIAEP DE L'AVENE, ANDUZE, MASSANES

ANDUZE, BAGARD, BOISSET ET GAUJAC,
LES PLANS, MASSANES, MEJANNES LES ALES
MONTEILS, MONS, RIBAUTE LES TAVERNES
ROUSSON, ST CHRISTOL LES ALES
ST HILAIRE DE BRETHMAS, ST JEAN DU PIN
ST JULIEN LES ROSIERS, ST MARTIN DE VALGALGUES
ST PRIVAT DES VIEUX, ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
ST JUST ET VACQUIERES, SERVAS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 7
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 7
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 8
   1.6. Eaux traitées 8
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 9
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
      1.6.5. Autres volumes 10
      1.6.6. Volume consommé autorisé 10
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
   2.3. Recettes 48
3. Indicateurs de performance 49
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 49
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 49
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 51
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 51
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 52
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 52
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 52
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 53
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 54
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 54
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 54
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 55
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) 56
4. Financement des investissements 57
   4.1. Branchements en plomb 57
   4.2. Montants financiers 57
   4.3. État de la dette du service 57
   4.4. Amortissements 57
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 58
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 58
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 59

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : ex SIAEP de l'AVENE + Anduze + Massanes
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Anduze, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Les Plans, Massanes, Mons, Monteils, Méjannes-lès-Alès, Ribaute-les-Tavernes, Rousson, Saint-Christol-les-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Servas, Saint Martin de Valgalgues.
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 12/12/2019 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑ **Régie à autonomie financière pour la Distribution et Délégation de service public pour la Production.**
En 2021, la commune de saint Martin de Valgalgues est également concernée par ce mode de gestion. Cela depuis la fin du contrat de délégation de service public global au 31/12/2020.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert 47 190 habitants au 31/12/2021 (42 720 au 31/12/2020), hors résidents saisonniers.
L'évolution entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par l'intégration, en 2021, de la commune de St Martin de Valgalgues dans ce secteur de gestion.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 23 109 abonnés au 31/12/2021 (21 643 au 31/12/2020).

L'évolution entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par l'intégration, en 2021, de la commune de St Martin de Valgalgues dans ce secteur de gestion.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Anduze	**2 402**			**2 095**	**-12.78**
Bagard	**1 247**			**1 219**	**-2.25**
Boisset-et-Gaujac	**1 431**			**1 395**	**-2.52**
Les Plans	**136**			**130**	**-4.41**
Massanes	**113**			**114**	**0.88**
Mons	**894**			**874**	**-2.24**
Monteils	**306**			**300**	**-1.96**
Méjannes-lès-Alès	**623**			**617**	**-0.96**
Ribaute-les-Tavernes	**1 018**			**999**	**-1.87**
Rousson	**2 033**			**2 012**	**-1.03**
Saint-Christol-lès-Alès	**3 462**			**3 428**	**-0.98**
Saint-Hilaire-de-Brethmas	**2 381**			**2 352**	**-1.22**
Saint-Jean-du-Pin	**732**			**716**	**-2.19**
Saint-Julien-les-Rosiers	**1 558**			**1 529**	**-1.86**
Saint-Just-et-Vacquières	**157**			**158**	**0.64**
Saint-Privat-des-Vieux	**2 630**			**2 572**	**-2.21**
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	**288**			**286**	**-0.69**
Servas	**126**			**114**	**-9.52**
Saint Martin de Valgalgues	**103**			**2 199**	**2 034.95**
Total	**21 643**			**23 109**	**6,8%**

Certaines évolutions s'expliquent par une mise à jour, en 2021, des anciens fichiers des abonnés récupérés début 2020.
S'agissant de la commune de St Martin de Valgalgues, en 2021, l'ensemble de la commune a été intégrée à ce secteur de gestion (suite à la fin du contrat de délégation de service public), d'où l'évolution du nombre d'abonnés affichée.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **31,28 abonnés/km** au 31/12/2021 (31,17 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,04 habitants/abonné** au 31/12/2021 (1,97 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,42 m^3/abonné** au 31/12/2021. (117,72 m^3/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 9 008 695 m^3 pour l'exercice 2021 (8 702 794 pour l'exercice 2020).

Les volumes prélevés pour le compte de la commune de St Martin de Valgalgues ont été pris en compte sur ce secteur uniquement en 2021.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Puits Sud de Tornac (prélèvement DDASS)			3 337 710	3 171 266	**-5%**
Puits Est de Tornac			Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%
Forages (2) des Plantiers (prélèvement DDASS)			1 398 576	1 709 759	**22,2%**
Captage de la Coste - déviation de la source de la Tour			Plus en service	Plus en service	____%
Forage LT4 des Dauthunes			Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%
Forage LT1 des Dauthunes (prélèvement DDASS)			3 607 336	3 758 316	**4,2%**
Forage LT6 des Dauthunes			Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%
Forage LT3 des Dauthunes			Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%
Forage LT2 des Dauthunes			Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%
Forage LT5 des Dauthunes			Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%
Captage de Camp Granier, Massanes			Plus en service	Plus en service	____%
Captage de Tornac			Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%
Forage F1 Anduze (prélèvement DDASS)			359 172	369 354	**2,8%**
Puits de la Sablonnière P2			Compté avec Forage F1 Anduze	Compté avec Forage F1 Anduze	____%
Forage F2			Compté avec Forage F1 Anduze	Compté avec Forage F1 Anduze	____%
Puits Ouest de Tornac			Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%
Total			8 702 794	9 008 695	**3,5%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.
Sur chaque champ captant (Dauthunes, les Plantiers, Tornac et Anduze) les volumes sont cumulés.

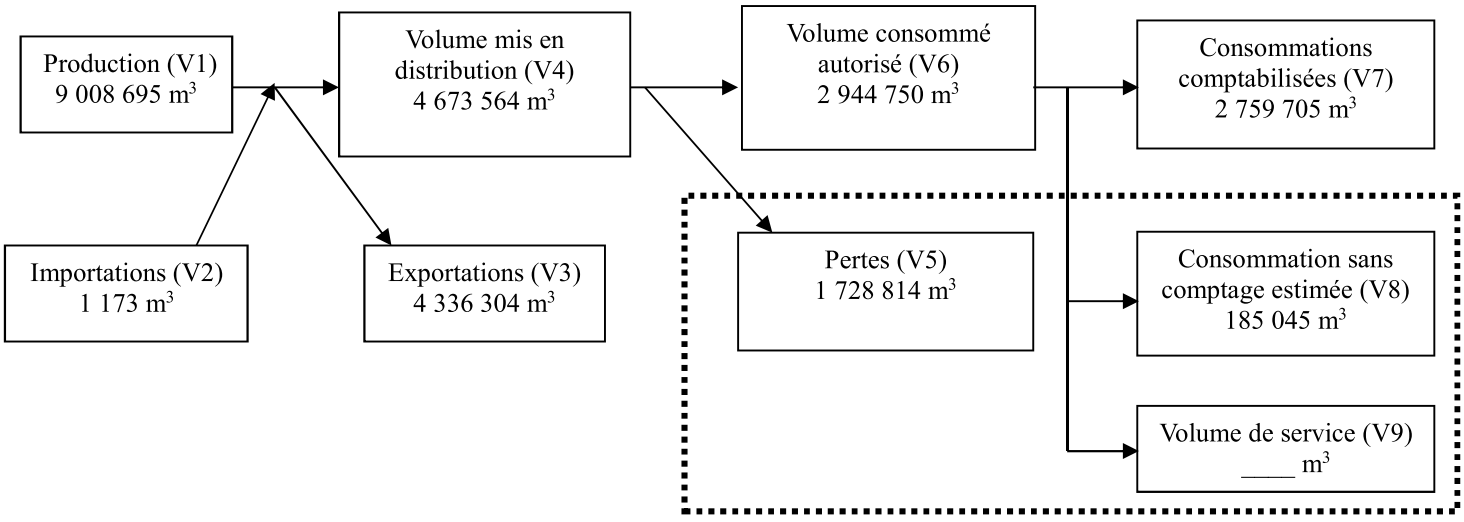
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

Le service a 0 station de traitement.

Le traitement de l'eau se fait par simple chloration

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Puits Sud de Tornac (prélèvement DDASS)	3 337 710	3 171 266	-5%	100
Puits Est de Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%	____
Forages (2) des Plantiers (prélèvement DDASS)	1 398 576	1 709 759	22,2%	100
Captage de la Coste - déviation de la source de la Tour	Plus en service	Plus en service	____%	____
Forage LT4 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%	____
Forage LT1 des Dauthunes (prélèvement DDASS)	3 607 336	3 758 316	4,2%	100
Forage LT6 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%	____
Forage LT3 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%	____
Forage LT2 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%	____
Forage LT5 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	Compté avec LT1 des Dauthunes	____%	____
Captage de Camp Granier	Plus en service	Plus en service	____%	____
Captage de Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%	____
Forage F1 (prélèvement DDASS)	359 172	369 354	2,8%	100
Puits de la Sablonnière P2	Compté avec Forage F1 Anduze	Compté avec Forage F1 Anduze	____%	____
Forage F2	Compté avec Forage F1 Anduze	Compté avec Forage F1 Anduze	____%	____
Puits Ouest de Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	Compté avec puits Sud Tornac	____%	____
Total du volume produit (V1)	**8 702 794**	9 008 695	**3,5%**	____

Sur chaque champ captant (Dauthunes, les Plantiers, Tornac et Anduze) les volumes sont cumulés.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**815**	**1 173**	**43,9%**	**80**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	2 547 707	2 759 705	8,3%
Abonnés non domestiques	____	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**2 547 707**	**2 759 705**	**8,3%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**3 888 278**	**4 336 304**	**11,5%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**185 045**	**185 045**	**0%**
Volume de service (V9)	____	____	____%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**2 732 752**	**2 944 750**	**7,8%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 738,8 kilomètres au 31/12/2021 (694,34 au 31/12/2020).

Cette évolution est essentiellement due à l'intégration du réseau de Saint Martin de Valgalgues en 2021.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 55€ au 01/01/2021
55€ au 01/01/2022

Tarifs de SAINT JUST ET VACQUIERES ET LES PLANS

Tarifs Saint Just et Vacquieres et Les Plans		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0.422 €/m³	0.422 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0.7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2.1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1.6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1.339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 09/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type Saint Just et Vacquieres et Les Plans	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	222,70	233,50	4,8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	304,80	315,60	3,5%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	19,47	20,06	3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	68,67	69,26	0,9%
Total	**373,47**	**384,86**	**3,05%**
Prix TTC au m³	**3,11**	**3,21**	

Tarifs d'ANDUZE

Tarifs Anduze		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	80.64 €	80.64 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 20 m³	0.6142 €/m³	0.7042 €/m³
	Prix au m³ de 21 à 100 m³	1.1968 €/m³	1.2868 €/m³
	Prix au m³ de 101 à 200 m³	1.3551 €/m³	1.4451 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 700 m³	1.4619 €/m³	1.5519 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 700 m³	1.6736 €/ m³	1.7636 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Anduze	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	80.64	80.64	0%
Part proportionnelle	135.13	145.93	7.99%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	215.77	226.57	5%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	14.57	15.17	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	**63.77**	**64.37**	0.94%
Total	**279.54**	**290.94**	**4.08%**
Prix TTC au m^3	**2.33**	**2.42**	

Tarifs de BAGARD

Tarifs Bagard		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0.03 €/m³	0.029 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0.7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2.1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1.6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1.339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Bagard	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	175.66	186.336	6.08%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	257.75	268.436	4.15%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16.88	17.469	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66.08	66.669	0,9%
Total	**323.84**	**335.11**	**3.48%**
Prix TTC au m^3	**2.70**	**2.79**	

Tarifs de BOISSET ET GAUJAC

Tarifs Boisset et Gaujac		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0.0000 €/m³	0.0670 €/m³ *
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0.7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2.1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1.6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1.339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

* A partir de l'exercice 2022, la commune de Boisset et Gaujac n'est plus autorisée à rembourser via une subvention exceptionnelle versée à partir de son budget general, les travaux qu'elle avait commandés à l'ex Syndicat de l'Avène (avant 2020) et dont elle devait assurer le financement. Contrairement à ce qu'elle avait pu faire en 2020 et 2021.
Pour compenser cette absence de remboursement à l'encontre d'Alès Agglomération, une evolution tarifaire spécifique est appliquée sur les usagers de la commune de Boisset et Gaujac. Lorsque ces travaux seront totalement remoboursés, cette partie du prix de l'eau sera supprimée.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Boisset et Gaujac	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	172.06	190.896	10.95%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	254.16	272.996	7.41%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16.68	17.72	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	65.88	66.92	1.58%
Total	**320.04**	**339.92**	**6.21%**
Prix TTC au m^3	**2.67**	**2.83**	

Tarifs de MASSANES

Tarifs Massanes		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60.48 €	60.48 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1.093 €/m³	1.183 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Massanes	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60.48	60.48	0%
Part proportionnelle	131.16	141.96	8.23%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	191.64	202.44	5.64%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	13.25	13.84	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	62.45	63.04	0.95%
Total	**254.09**	**265.48**	**4.48%**
Prix TTC au m^3	**2.12**	**2.21**	

Tarifs de MEJANNES LES ALES

Tarifs Méjannes les Ales		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,0000 €/m³	0.0440 €/m³ *
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,3390 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

* A partir de l'exercice 2022, la commune de Méjannes les Alès n'est plus autorisée à rembourser via une subvention exceptionnelle versée à partir de son budget general, les travaux qu'elle avait commandés à l'ex Syndicat de l'Avène (avant 2020) et dont elle devait assurer le financement. Contrairement à ce qu'elle avait pu faire en 2020 et 2021.
Pour compenser cette absence de remboursement à l'encontre d'Alès Agglomération, une évolution tarifaire spécifique est appliquée sur les usagers de la commune de Méjannes les Alès. Lorsque ces travaux seront totalement remoboursés, cette partie du prix de l'eau sera supprimée.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Méjannes les Ales	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	172,06	188.136	%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	254,16	270.236	%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16,68	17.57	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	65,88	66.77	%
Total	**320,04**	**337,00**	**5.30%**
Prix TTC au m^3	**2,67**	**2.81**	

Tarifs de MONS

Tarifs Mons		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ san tranche	0,12 €/m³	0,114 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Mons	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	186,46	196.536	5.40%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	268,56	278.636	3.75%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	17,48	18.03	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,68	**67.23**	1.13%
Total	**335,24**	**345.87**	**3.17%**
Prix TTC au m^3	**2,79**	**2.88**	

Tarifs de MONTEILS

Tarifs Monteils		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,0000 €/m³	0,2400 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

* A partir de l'exercice 2022, la commune de Monteils n'est plus autorisée à rembourser via une subvention exceptionnelle versée à partir de son budget general, les travaux qu'elle avait commandés à l'ex Syndicat de l'Avène (avant 2020) et dont elle devait assurer le financement. Contrairement à ce qu'elle avait pu faire en 2020 et 2021.
Pour compenser cette absence de remboursement à l'encontre d'Alès Agglomération, une évolution tarifaire spécifique est appliquée sur les usagers de la commune de Monteils. Lorsque ces travaux seront totalement remoboursés, cette partie du prix de l'eau sera supprimée.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Monteils	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	172,06	211.656	23.01%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	254,16	293.756	15.58%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16,68	18.86	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	65,88	68.06	3.31%
Total	**320,04**	**361.82**	**13.05%**
Prix TTC au m^3	**2,67**	**3.01**	

Tarifs de RIBAUTE LES TAVERNES

Tarifs Ribaute les Tavernes		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,216 €/m³	0,214 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0,8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2,2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1,7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1,4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Ribaute les Tavernes	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	197,98	208.536	5.33%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	280,08	290.636	3.77%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	18,11	18.69	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	67,31	67.89	0.86%
Total	**347,39**	**358.53**	**3.21%**
Prix TTC au m^3	**2,89**	**2.99**	

Tarifs de ROUSSON

Tarifs Rousson		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,094 €/m³	0,0830 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Rousson	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	183,34	192,816	5.17%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	265,44	274.916	%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	17,30	17.83	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,50	67,03	0.80%
Total	**331,94**	**341,94**	**3.01%**
Prix TTC au m^3	**2,77**	**2,85**	

Tarifs de SAINT CHRISTOL LES ALES

Tarifs Saint Christol les Ales		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,017 €/m³	0.0150 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Christol les Ales	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	174,10	184.656	6.06%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	256,20	266.756	4.12%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16,80	17.38	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66	66.58	0.88%
Total	**322,20**	**333.33**	**3.45%**
Prix TTC au m^3	**2,68**	**2.78**	

Tarifs de SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Tarifs Saint Hilaire de Brethmas		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,082 €/m³	0,0810 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Hilaire de Brethmas	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	181,90	192.576	5.87%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	264	274.676	4.04%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	17,23	17.81	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,43	67.01	0.87%
Total	**330,43**	**341.69**	**3.41%**
Prix TTC au m^3	**2,75**	**2.85**	

Tarifs de SAINT JEAN DU PIN

Tarifs Saint Jean du Pin		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,12 €/m³	0.1180 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Jean du Pin	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	186,46	197.016	5.66%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	268,56	279.116	3.93%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	17,48	18.06	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,68	67.26	0.69%
Total	**335,24**	**346.37**	**3.32%**
Prix TTC au m^3	**2,79**	**2.89**	

Tarifs de SAINT JULIEN LES ROSIERS

Tarifs Saint Julien les Rosiers		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,045 €/m³	0.0430 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Julien les Rosiers	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	177,46	188.016	6.03%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	259,56	270.116	4.07%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16,98	17.56	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,18	66.76	0.88%
Total	**325,74**	**336.88**	**3.42%**
Prix TTC au m^3	**2,71**	**2.81**	

Tarifs de SAINT MARTIN DE VALGALGUES

Tarifs Saint Martin de Valgalgues		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0.7827€/m3	0.8727 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,2049 €/m³	2.2949 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,7582 €/m³	1.8482 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4890 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5.5%	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m3	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Martin de Valgalgues	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	179.26	190.056	6.02%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	261.36	272.156	4.13%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	
Part proportionnelle	____	____	
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	
Autre :	____	____	
TVA	17,08	17.67	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,28	66.87	
Total	**327,64**	**339.03**	**3.48%**
Prix TTC au m^3	**2,73**	**2.82**	

Tarifs de PRIVAT DES VIEUX

Tarifs Saint Privat des Vieux		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ san tranche	0,111 €/m³	0.0870 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Privat des Vieux	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	185,38	193.296	4.27%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	267,48	275.396	2.96%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	17,42	17.85	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	66,62	67.05	0.64%
Total	**334,10**	**342.45**	**2.5%**
Prix TTC au m^3	**2,78**	**2.85**	

Tarifs de SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE

Tarifs Saint Sébastien d'Aigrefeuille		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,232 €/m³	0.2320 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Saint Sébastien d'Aigrefeuille	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	199,90	210.696	5.40%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	282	292.796	3.83%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	18,22	18.80	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	67,42	68.00	0.86%
Total	**349,42**	**360.80**	**3.26%**
Prix TTC au m^3	**2,91**	**3.01**	

Tarifs de SERVAS

Tarifs Servas		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	82,1 €	82,1 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ sans tranche	0,418 €/m³	0.4090 €/m³
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,7227 €/m³	0.8127 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 12 000 m³	2,1449 €/m³	2.2349 €/m³
	Prix au m³ de 12 001 à 24 000 m³	1,6982 €/m³	1.7882 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 24 000 m³	1,339 €/m³	1.4290 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m³	0,13 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Servas	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,10	82,10	0%
Part proportionnelle	222,22	231.936	4.37%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	304,32	314.036	3.19%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	19,44	19.98	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	68,64	**69.18**	0.79%
Total	**372,96**	**383.21**	**2.75%**
Prix TTC au m^3	**3,11**	**3.19**	

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Anduze	2.33	2.42
Bagard	2.70	2.79
Boisset-et-Gaujac	2.67	2.83
Les Plans	3.11	3.21
Massanes	2.12	2.21
Mons	2.79	2.88
Monteils	2.67	3.01
Méjannes-lès-Alès	2.67	2.81
Ribaute-les-Tavernes	2.89	2.99
Rousson	2.77	2.85
Saint-Christol-lès-Alès	2.68	2.78
Saint-Hilaire-de-Brethmas	2.75	2.85
Saint-Jean-du-Pin	2.79	2.89
Saint-Julien-les-Rosiers	2.71	2.81
Saint-Just-et-Vacquières	3.11	3.21
Saint Martin de Valgalgues	2.73	2.82
Saint-Privat-des-Vieux	2.78	2.85
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	2.91	3.01
Servas	3.11	3.19

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

X annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
X semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **2 759 705 m³/an** (2 547 707m³/an en 2020).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	**5 637 196**	**6 616 386**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 6 616 386 € (5 637 196 € au 31/12/2020).
Prise en compte notamment de St Martin de Valgalgues à partir de 2021.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	43	0	101	0
Paramètres physico-chimiques	49	0	127	0

L'évolution notable du nombre de prélèvements règlementaires effectués s'explique notamment par la prise, en 2021, des prélèvements sur la production (et plus seulement sur la partie distribution, comme en 2020)
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Par ailleurs, le nombre de prélèvements d'autocontrôles réalisés en 2021 s'élève à 46 pour les paramètres microbiologiques et à 103 pour les paramètres physicochimiques.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	73,33%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	76,1 %	80,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	26,13	27

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,1 m^3/j/km (8,9 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 6,4 m^3/j/km (8,2 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Théoriquement, ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Alès Agglomération n'ayant pris la compétence qu'en 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est ici calculé sur 2 ans uniquement.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km				2.85	7.1425

Au cours des 2 dernières années, **9.99 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 2 ans est de 0.68%.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 149 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (130 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 6,45 pour 1 000 abonnés (6,01 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	40 133 076,17	36 932 661,79
Epargne brute annuelle en €	2 075 071,09	10 459 639,74
Durée d'extinction de la dette en années	19,3	3,5

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 3,5 ans (19,3 en 2020).
Ces données sont communes et globales sur toute la REAAL (voir partie 1 « Données Générales et Globalisées »).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021		612 326,84
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020		7 596 698,63
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020		8,06

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 8,06% .
Le montant et le taux des impayés ne tiennent pas compte des recouvrements réalisés par la Trésorerie en phase contentieuse. Seuls les montants encaissés directement par la régie, en phase amiable, sont ici pris en compte.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☐] Oui [☒] Non (en cours)

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 8
(Ces données sont incomplètes car non comptabilisées durant toute l'année)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 0,35 pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le nombre de branchements en plomb n'est pas connu à ce jour

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 707 690	2 128 901
Montants des subventions en €	1 766 622.13	321 664.50

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes (Ces données sont communes et globales sur toute la REAAL):

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		40 133 076,17	36 932 661,79
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 504 730.19	2 618 392.82
	en intérêts	1 268 481.37	1 068 811.10

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **3 033 951.45 €** (2 829 009.10 € en 2020).
Cette donnée est commune et globale sur toute la REAAL.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2021, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0107 €/m^3 en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	42 720	47 190
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]. Ex : Commune de Les Plans. Chaque commune a son propre tarif.	3,11	3,21
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	3	3
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,1%	80,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	8,9	7,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	8,2	6,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 2 ans	____%	0.68%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	NR	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,01	6,45
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	19,3	3,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		8,06%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	____	0,35
	Autres indicateurs		
Interne	Nombre de fuites réparées sur canalisation	130	150
Interne	Nombre de fuites réparées sur branchement	128	96
Interne	Nombre de fuites réparées sur autre équipement	303	442
Interne	Nombre de compteurs renouvelés	605	1013